

Le « 1% logement » : les CE ont un rôle social important à jouer dans ce dispositif

Trouver un logement, même lorsqu'on dispose d'un salaire, est très difficile. Les raisons sont multiples : offre insuffisante de logements économiquement accessibles, loyers en constante augmentation, garanties demandées de plus en plus nombreuses, ... Pourtant se loger est vital ! Après l'emploi, le logement fait partie des préoccupations majeures des salariés. Les représentants du personnel connaissent les situations précaires de nombreux salariés, qui vivent dans des logements inadaptés, sont hébergés ou dorment dans leur véhicule, vivent très éloignés de leur lieu de travail, subissent les conséquences des délocalisations, ... On le voit, les enjeux sont très importants.

Depuis 1953, les entreprises doivent contribuer à hauteur de « 1% » de la masse salariale, afin de participer à l'effort de construction et au logement des salariés. Ces sommes sont, soit gérées dans l'entreprise (prêts directs à taux réduits pour l'achat, la rénovation ou la construction de la résidence principale, ou la location d'appartements), soit versées à des organismes collecteurs (CIL ou CCI) qui gèrent ces fonds. Les bénéficiaires étaient les salariés en CDI essentiellement des grandes entreprises.

Depuis 1999, de nouvelles aides ont été mises en place tel que le loca-pass, le pass-travaux, la garantie des risques locatifs (GRL), etc. Ces nouvelles aides s'adressent à tous les salariés CDI, CDD, intérimaires, saisonniers, de toutes les entreprises du secteur privé, qui bien souvent méconnaissent leurs droits.

En construisant un diagnostic de la situation des salariés en matière de logement, mais aussi de la situation économique de l'entreprise, les élus avec la commission d'aide au logement réuniront les informations pour peser sur les orientations et choix politiques de l'entreprise dans ce domaine et pour intervenir auprès des CIL et CCI afin que soient pris en compte les besoins des salariés.

En investissant le champ du logement, les élus contribueront à réduire les inégalités sociales.

Nadine Peronnet
Tandem Conseil & Formation
(Juillet 2007)